

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1162

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 7 QUINQUIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pharmacien ne peut être habilité à délivrer des médicaments sans prescription médicale.